Apprentissage : deux initiatives européennes lancées à l'automne 2017

Partager Partager Tweeter

06/09/2017 | Emilie Zapalski

EMPLOI - FORMATION | EUROPE - INTERNATIONAL

En visite à Paris le 5 septembre 2017, la commissaire européenne aux affaires sociales, Marianne Thyssen, a annoncé le lancement à l'automne 2017 de deux initiatives de la Commission européenne pour développer l'apprentissage.

Deux initiatives concernant l'apprentissage vont être lancées à l'automne 2017 par la Commission européenne. En visite à Paris, notamment à l'occasion du lancement de la branche française du Réseau global pour l'apprentissage GAN (Global Apprenticeship Network), le 5 septembre 2017, la Commissaire européenne aux affaires sociales, Marianne Thyssen, a détaillé les deux mesures qui émanent du paquet européen "Emploi jeunes" de décembre 2016. En premier lieu, ErasmusPRO va permettre aux jeunes d'effectuer une formation professionnelle de longue durée, de trois à douze mois, dans une entreprise située dans un autre pays européen. En second lieu, la Commission va proposer un "cadre européen pour un apprentissage effectif et de qualité". Il s'agit de définir les critères de qualité minimaux des offres d'apprentissage dans l'Union européenne.

L'apprentissage, "capital pour nos économies"

L'apprentissage est "capital pour nos économies, nos sociétés et nos citoyens", a insisté la Commissaire européenne durant l'inauguration du réseau GAN, estimant que "l'apprentissage n'est pas une voie de garage mais au contraire la voie royale vers l'emploi pour des milliers de jeunes". Rappelant les résultats positifs de l'apprentissage (plus de 80% des apprentis en emploi entre six mois et un an après leur formation et en moyenne deux sur trois employés directement après leur apprentissage), elle a souligné les actions de l'Europe en la matière : l'apprentissage promu dans le cadre de la garantie pour la jeunesse, l'Alliance européenne pour l'apprentissage destinée à améliorer la qualité, l'offre et l'image de l'apprentissage et la mobilité des apprentis, sans compter l'engagement de 35 gouvernements dans des stratégies en faveur de l'apprentissage et l'engagement des acteurs économiques, plus de 200, à créer 700.000 opportunités d'apprentissage pour les jeunes dans l'Union.

L'engagement des entreprises françaises pour l'apprentissage

La branche française du réseau GAN est une des illustrations de l'engagement des entreprises dans ce domaine. Dirigé par Alain Dehaze, le PDG du groupe Adecco, le réseau est soutenu par l'Organisation internationale du travail (OIT) et par l'OCDE. Son objectif : créer des opportunités directes d'apprentissage, en phase avec le monde du travail et échanger sur les bonnes pratiques en matière d'apprentissage. EDF, Accenture, Véolia, Vinci et Safran font partie des entreprises du réseau GAN France.
Ces dynamiques rejoignent les velléités du gouvernement français de développer l'apprentissage. Deuxième pilier de la réforme du travail, la réforme de la formation professionnelle dont les grands axes seront dévoilés dans les semaines à venir, comprendra un volet sur l'apprentissage. En 2016, pour la première fois depuis 2012, les entrées en apprentissage ont enregistré une hausse (+1,9%). Mais avec un niveau d'un peu plus de 400.000 apprentis, on reste bien loin des objectifs très ambitieux fixés sous Nicolas Sarkozy (atteindre les 800.000 apprentis). Le gouvernement pourrait notamment travailler à une remise à plat des aides, une responsabilité aujourd'hui partagée avec les régions. A noter que le gouvernement ambitionne de doubler le nombre d'apprentis qui partent avec Erasmus chaque année, pour le porter à 15.000 d'ici à 2022.